Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260922-BE_2026_0097-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0097

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 11 septembre 2026.

Nombre de membres en exercice : 23
Présents ce jour : 19 Procuration(s) : 0

Étaient présents :
Mme AURIAC Cécile , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. COCADIN Romuald , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE BEVER Gildas , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LIRZIN Yvon , M. PENVEN Eddy , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Etaient absents excusés :
M. ARHANT Guirec, Mme BERTINOTTI Dominique, M. HUONNIC Pierre, M. LEON Erven

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pôles de compétitivité Images et Réseaux : financement du projet ORION

Exposé des motifs

L'objectif du projet Orion labellisé par le pôle Images & Réseaux en date du 18 juin 2026 est de mettre au point une nouvelle génération de sources laser et d'amplificateurs à fibre opérant directement dans le domaine visible.

En effet, le développement des technologies photoniques a historiquement reposé sur la disponibilité de briques technologiques clés, en particulier les sources laser, les amplificateurs optiques et les fibres. Si ces briques ont atteint une maturité remarquable dans l'infrarouge (notamment pour les télécommunications), la chaîne de valeur reste incomplète dans le domaine du visible, en particulier pour les architectures fibrées intégrées. Cette limitation freine aujourd'hui le développement de nombreux systèmes exigeants en termes de compacité, de stabilité spectrale et de robustesse.

Dans ce contexte, le développement de sources laser et d'amplificateurs fibrés opérant directement dans le visible répond à un double enjeu stratégique :

- structurer la filière photonique du visible en apportant une brique technologique manquante,
- adresser simultanément des marchés à forte valeur ajoutée dans les technologies quantiques et les technologies médicales.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260922-BE_2026_0097-DE

Le modèle économique du projet ORION repose sur une approche complémentaire combinant la commercialisation de composants photoniques, la vente de systèmes laser intégrés et la valorisation de résultats de recherche. Exail assurera principalement la commercialisation des fibres optiques dopées et des fibres passives associées, issues du projet, notamment dans le domaine des technologies quantiques. Oxxius assurera la valorisation des systèmes laser et amplificateurs fibrés visibles, en s'appuyant sur son expertise en conception et intégration de sources laser compactes. L'Institut Foton contribuera à la valorisation académique et au transfert de technologie, notamment à travers la production de connaissances scientifiques, de résultats expérimentaux et de méthodologies liées à la conception de fibres et de sources visibles. Ces résultats pourront donner lieu à des publications, à des transferts de savoir-faire vers les partenaires industriels et, le cas échéant, à la protection de résultats sous forme de propriété intellectuelle (brevets ou licences).

Exail est une entreprise de haute technologie opérant dans les domaines de la photonique, du quantique, de la navigation et de la défense. Le site de Lannion est spécialisé dans le développement et la fabrication de fibres optiques spéciales, notamment dopées aux ions de terres rares, destinées à des applications industrielles et scientifiques avancées.

Oxxius est spécialisée dans le développement et la fabrication de sources laser visibles compactes et performantes, notamment à base de diodes et de technologies monofréquences. L'entreprise dispose d'une expertise reconnue dans la conception de systèmes laser à faible bruit, intégrant des compétences en optique, électronique et ingénierie mécanique.

L'Institut Foton est une unité mixte de recherche CNRS reconnue dans le domaine de l'optique et de la photonique, couvrant un large spectre allant de la physique fondamentale aux systèmes optiques avancés. Le projet s'appuie plus particulièrement sur les compétences du département « Systèmes Photoniques » basé à Lannion, spécialisé dans le développement de sources laser cohérentes et la caractérisation avancée des dispositifs photoniques.

Le plafond de soutien par Lannion-Trégor Communauté à un partenaire territorial (entreprise, laboratoire de recherche, centre technique....) est fixé à 50 000 €. Le plafond de soutien à un projet est fixé à 75 000 €.

Cela donne le plan de financement suivant pour le projet Orion :

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260922-BE_2026_0097-DE

Partenaires du projet	En €					Collectivités financeurs (en €)	
Bénéficiaire	Coût total	Assiette éligible	Taux	Subvention totale	ETAT	Collectivités financeurs	Montant « guichet unique »
EXAIL, St Germain en Laye (78), travaux réalisés à Lannion (22) Effectifs : 2400 (ETI)	333 312	333 312	35 %	116 659		Région : 94 659 € Lannion-Trégor Communauté : 22 000 €	116 659
OXXIUS Lannion (22) Effectif : 66 (PME)	221 998	221 998	50 %	110 999		Région : 88 999 Lannion-Trégor Communauté : 22 000 €	110 999
Université de Rennes Lannion (22)	159 800	159 800	100 %	159 800		Région : 128 800 Lannion-Trégor Communauté : 31 000 €	159 800
TOTAL	715 110			387 458			387 458

VU La délibération n° CC_2018_0056, en date du 3 avril 2018, par laquelle le Conseil Communautaire validait la modification du Guide des Aides Financières de LTC ;

VU La délibération n° CC_2023_0258, en date du 12 décembre 2023, par laquelle le Conseil Communautaire validait la nouvelle convention cadre de partenariat 2024-2027 entre la Région et les Collectivités locales régissant la participation des collectivités locales bretonnes à l'aide aux projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité et aux projets structurants et les modalités d'intervention de LTC ;

VU La délibération n°CC_2026_0075 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260922-BE_2026_0097-DE

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

ATTRIBUER La somme de 22 000 € au profit d'Exail, 22 000 € au profit d'OXXIUS et 31 000 € au profit de l'Université de Rennes (Institut Foton) pour le projet ORION labellisé par le pôle Images et Réseaux dans le cadre de la convention cadre région/collectivités pour la période 2024-2027.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 25 SEP. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 25 SEP. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.